

Décret n° 2004- 31 du 19 Février 2004
portant ratification d'un protocole.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°5-2004 du 11 février 2004 autorisant la ratification du protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain ;

Vu le décret n° 2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique : Est ratifié le protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif au Parlement panafricain.

Le protocole dont s'agit est annexé au présent décret.

2004-31

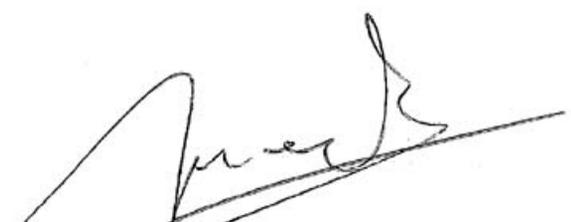
Fait à Brazzaville, le 19 Février 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères
de la coopération et de la Francophonie,



Rocholphe ADADA